

Image not found or type unknown



sécurité sociale étudiante me réclame un trop perçu de 2004

Par **PEREIRA carla**, le **08/01/2009** à **11:58**

Ma Sécurité sociale étudiante me réclame un "trop perçu" de 118€ datant d'aout 2004. Je ne me souviens plus du tout du contexte de ce remboursement donc je ne sais pas si ce qu'ils annoncent est correct.

Suis-je obligée de payer cette somme? Ont-ils le droit 4 ans plus tard de me la réclamer?